

Irène Théry, *Mariage et filiation pour tous. Une métamorphose inachevée*, La République des idées, Seuil, 2016, 128 pages, 11,80€.

Dans l'introduction - La grande bataille du mariage pour tous - Irène Théry qualifie la loi du 17 mai 2013 d'*étape majeure dans la métamorphose contemporaine de notre système de parenté*. La garde des sceaux, Christiane Taubira, qui porta ce projet y voit une véritable « réforme de civilisation ». Les politiques même favorables au mariage pour tous ont minimisé la portée du projet en affirmant qu'il « ne changerait rien » pour l'immense majorité de la population ce qui a produit le contraire de l'effet recherché car des certitudes millénaires ont été remises en cause. Pour Irène Théry, cette loi *participe d'une métamorphose majeure du droit civil du mariage et de la filiation qui transforme l'organisation sociale et symbolique des relations sexuées dans une société démocratique*. Les opposant.e.s à la réforme se sont mobilisé.e.s autour des inquiétudes qu'il n'y aurait plus de différence entre un homme et une femme et sur une suppression des notions de père et mère et ceci en référence à la soi disant « théorie du genre ».

Irène Théry distingue ensuite deux approches aux études de genre: une approche empirique et une dogmatique. Pour l'approche empirique dont elle se réclame, *la tâche des sciences sociales est d'observer le changement social lié à l'égalité des sexes*. Pour le courant dogmatique *l'égalité des sexualités implique nécessairement l'indifférenciation des sexes et, si le droit distingue les hommes des femmes, c'est uniquement pour asseoir la domination masculine*. Cette dernière tendance pèse peu dans la vie sociale mais les opposant.e.s au mariage pour tous s'en sont emparé pour combattre l'institution en droit de couples et de parents de même sexe.

Irène Théry termine son introduction par un historique du Pacs et rappelle que *ce qui a le plus manqué, au moment des débats sur le mariage pour tous, est de partager ne serait-ce que les grandes lignes du récit des transformations du mariage et de la famille*.

Après un premier chapitre où Irène Théry explicite une approche relationnelle du genre, elle développe ensuite le mariage dans un deuxième chapitre et la filiation dans un troisième.

Égalité de sexe et métamorphose du mariage

C'est un peu l'histoire du mariage depuis la révolution jusqu'à nos jours. *Au cœur de cette immense mutation encore inachevée se trouvent la famille, le mariage et la filiation*.

À la création du mariage civil, le fait qu'il soit « l'union d'un homme et d'une femme » *allait tellement de soi qu'on aurait pensé se ridiculiser en le précisant.* L'homme est le chef naturel de la famille, dans un monde où le masculin est public et le féminin privé. Le mariage civil créé en 1792 est l'institution qui donne un père aux enfants qu'une femme met au monde, soit l'institution *fondatrice de la paternité, de ses droits et de ses devoirs.*

Ce qui a eu pour conséquence de rendre le sort des « filles-mères » et des « bâtards » encore pire que sous l'Ancien Régime. La hiérarchie des sexes est ici à son maximum: en cas de grossesse hors mariage, l'homme géniteur n'a aucun devoir, la voie libre pour une carrière de séducteur, sans parler des agressions et viols envers les femmes subordonnées.

Ce statut permettait aussi à l'homme infertile d'inciter son épouse à utiliser, ni vu ni connu, les services d'un géniteur secret pour ne pas porter atteinte à sa virilité et assurer la transmission du patrimoine.

La fonction du mariage a changé à partir des années 1960: *d'institution fondatrice de la paternité à l'institution d'un lien de couple.* Conséquence de l'autonomisation de la filiation par rapport au mariage: égalisation des droits des enfants, que leurs parents soient mariés ou non mariés, que leurs parents soient unis ou séparés. Les droits et devoirs sont les mêmes pour les mères et les pères: *c'en est fini d'un droit énonçant que revient à l'homme tel rôle et à la femme tel autre.*

On ne mesure pas assez que cette profonde redéfinition de l'idéal commun du lien de couple, plaçant au centre non plus la procréation et la famille, mais la quête de soi et la conversation amoureuse, est aussi ce qui a permis de percevoir deux femmes et deux hommes qui s'aiment comme un véritable couple.

Mais, comme le dit Irène Théry, nous ne sommes qu'*au milieu du gué.*

Procréation, engendrement et « filiation pour tous »

La revendication d'être « des parents comme les autres » des couples de même sexe est au cœur des conflits les plus aigus du débat contemporain sur la famille en France. L'argument du mensonge est au cœur de l'argumentation des opposant.e.s au projet de loi du mariage pour tous : *alors qu'un enfant ne peut naître que d'un homme et d'une femme, l'accès éventuel à une adoption plénière remettrait juridiquement en cause cette réalité, laissant croire qu'il est possible de naître de deux personnes de même sexe.*

Irène Théry souligne que le mensonge sur la filiation existe bel et bien, ainsi que son organisation par un droit falsifiant l'histoire de l'enfant pour lui faire croire qu'il est « né du lit » de ses parents, que ce soit dans le cadre de l'adoption ou dans le droit français de l'AMP (assistance médicale à la procréation), entièrement conçu pour masquer le don et faire passer le parent stérile pour le géniteur.

Irène Théry note que, plutôt que de s'interroger sur le caractère problématique de ces montages mensongers, on retourne l'accusation contre les homosexuel.le.s, les seuls couples qui ne sont jamais tentés de dissimuler à l'enfant son mode de conception. C'est ce qu'elle appelle *la désignation d'un bouc émissaire*. Ceci est développé dans ce chapitre avec un historique sur l'homosexualité, cachée puis au grand jour, sur les *familles homoparentales*, sur l'évolution de l'AMP. Elle y dénonce les limites et l'incohérence du droit français.

Dans le cadre du débat sur le « vrai parent » Irène Théry montre que celui ci porte en réalité sur trois faits sociaux : la procréation, l'engendrement et la filiation qui hier étaient confondus sous l'égide du « modèle matrimonial de filiation ».

Parent « biologique », parent « social », hiérarchie des filiations, projet parental, statut social institué de père et de mère,...sont analysés dans ce chapitre. Irène Théry se concentre plus particulièrement sur 2 cas: l'adoption et l'AMP avec tiers donneur.

Irène Théry montre comment de la logique de substitution où les parents sont encouragés à dissimuler aux enfants qu'ils/elles ont été adopté.e.s, on est passé, entre autre avec l'adoption internationale, à de « nouvelles valeurs » où on cesse de mentir aux enfants. *C'est dans ce contexte, où l'adoption a cessé d'être construite comme une pseudo création et a été peu à peu revendiquée pour elle même, comme une façon de faire une famille porteuse de belles valeurs, que les homosexuel.le.s ont pensé qu'elles/ils pouvaient elles/eux aussi être concerné.e.s.*

Le modèle « ni vu, ni connu » est aussi en place dans les débuts de l'AMP dans les années 1970 :

- la pratique nouvelle s'inscrit dans la suite d'une pratique ancestrale (les couples ont toujours su requérir secrètement les bons services d'un amant en cas de stérilité du mari),
- les seuls dons organisés au début de l'AMP sont masculins,
- l'existence de la présomption de paternité est juridiquement établie
- le don de sperme est très simple.

Ce modèle va aussi se fissurer avec la prise en compte de l'intérêt de l'enfant tout comme dans le cas de l'adoption

Mais c'est la féminisation des dons qui ouvre la grande question du sens et de la valeur du don d'engendrement. La féminisation des dons met au centre l'enjeu moral, social et humain, jusqu'alors complètement ignoré, des relations entre

donneurs et receveurs et interroge de façon nouvelle la barrière qui avait été dressée entre eux.

C'est dans cette partie sur « le don au féminin » qu'Irène Théry souhaiterait que se construise un débat sur la GPA, « don de gestation », *débat argumenté sur cette forme particulière de don en assistance médicale à la procréation, en lieu et place de la véritable entreprise de diabolisation qui se déploie aujourd'hui au mépris de la connaissance empirique, assimilant toute GPA aux dérives et aux trafics de ventres qui sévissent dans certains pays.*

Irène Théry en appelle à un « principe de responsabilité ». *Une autre façon d'établir la filiation serait possible, très simple et applicable à tous, homosexuels comme hétérosexuels: instituer une « déclaration commune anticipée de filiation » au moment du consentement des parents d'intention à l'AMP.*

Irène Théry termine ce chapitre avec la demande de reconnaissance de l'engendrement avec tiers donneur.

Conclusion : Réformer le droit de la famille

...Il est peut-être troublant de reconnaître que, désormais, les couples de même sexe peuvent, sans aucun déni de la différence physique des sexes, engendrer ensemble un enfant. Il est sans aucun doute déstabilisant que, grâce à la séparation possible de la sexualité et de la reproduction, le rapport à l'autre sexe dans la procréation ait cessé d'être un « privilège hétérosexuel » et que les couples de même sexe en fassent l'expérience. Mais il ne faut rien connaître aux pratiques concrètes pour ignorer que les couples homosexuels qui recourent à l'AMP à l'étranger sont particulièrement sensibles aux conditions éthiques et juridiques de ce rapport à l'autre que soi - à la fois autre sexe et donneur d'engendrement - avec une seule perspective en tête, comme tous les parents soucieux du droit fondamental de l'enfant à son identité narrative : bâtir le récit qu'ils pourront faire, un jour, à leur fille ou à leur fils, de la belle histoire de sa mise au monde. ...

...Il nous est difficile, encore aujourd'hui, d'enrichir la palette des rôles et de comprendre que l'on peut non seulement devenir parent sans procréer, mais procréer sans engendrer, et engendrer sans procréer. ...

...Pourtant, une réforme ambitieuse du droit de la famille, qui rendrait accessible à tous la nouvelle cohérence d'un droit de la filiation à la fois commun et pluraliste, est à notre portée. Il suffirait d'admettre enfin qu'elle passe - de façon urgente - par une véritable rénovation de l'adoption, de l'assistance médicale à la procréation et du droit d'accès aux origines personnelles. Il ne tient qu'à nous de regarder du côté de l'avenir, sans renoncer à aucune de nos exigences éthiques, en nous revendiquant des nouvelles valeurs familiales de responsabilité, pour instituer la « filiation pour tous ».

Mon impression personnelle : livre très intéressant pour progresser dans la réflexion sur ces sujets d'actualité, en particulier les problèmes liés à la filiation.